



# VILLES & VILLAGES où il fait bon vivre

## Palmarès 2026 – Note méthodologique

Méthodologie employée pour calculer le palmarès Villes et villages où il fait bon vivre

# Préambule

Le palmarès Villes et villages où il fait bon vivre est le plus grand palmarès de toutes les communes de France. Le seul palmarès à considérer tous les territoires, sur un nombre de critères inégalé.

Depuis 2017, l'association du même nom travaille à agréger des données sur chaque commune et à peaufiner sa méthodologie, aujourd'hui reconnue, pour dresser un palmarès unique. Comparer 34 727 communes sur 197 critères est un travail long qui demande de la précision.

L'association se veut transparente sur sa méthodologie qui par sa complexité permet d'aboutir au palmarès le plus précis réalisé jusqu'à aujourd'hui.

Si après la lecture intégrale du présent document, des questions persistent sur l'établissement du palmarès, vous pouvez adresser un mail à l'adresse [contact@terresdoptimisme.com](mailto:contact@terresdoptimisme.com). La présente note pourra être revue pour intégrer d'éventuelles précisions, à la suite de questions posées et/ou remarques. Consultez l'historique des modifications ci-dessous.

*Historique des révisions :*

Date de la modification	Contenu édité
05/12/2025	Version 1.0 – ajout des informations concernant les nouveaux critères.

## Table des matières

---

<b>La méthodologie en résumé .....</b>	<b>4</b>
<b>34 727 communes concernées par le palmarès.....</b>	<b>5</b>
<b>9 strates de population pour une comparaison équitable.....</b>	<b>5</b>
<b>11 catégories pour définir une commune où il fait bon vivre .....</b>	<b>6</b>
<b>197 critères, l'analyse la plus précise à ce jour en France.....</b>	<b>7</b>
<b>MAP : Temps de trajet en voiture par la route.....</b>	<b>25</b>
<b>MAP : Écart parmi les communes de même strate.....</b>	<b>27</b>
<b>Attribution des points et pondération .....</b>	<b>28</b>
<b>Le label villes et villages où il fait bon vivre .....</b>	<b>29</b>
<b>Historique des modifications du palmarès.....</b>	<b>30</b>

# La méthodologie en résumé

---

Le palmarès Villes et villages où il fait bon vivre est le plus grand palmarès des communes en France.

Pour l'édition 2025, le palmarès couvre **34 727 communes** de France métropolitaine.

Chaque commune est analysée sur **197 critères** (voir liste des critères dans les pages suivantes).

Ces 197 critères sont répartis dans **11 catégories** : qualité de vie, sécurité, santé, transports, commerces et services, éducation, protection de l'environnement, finances et impôts locaux, solidarité, sports et loisirs, attractivité immobilière.

## 2 nouveaux critères sont ajoutés concernant la sécurité :

- Taux d'homicides pour 1000 habitants (échelle départementale)
- Taux de vols avec armes pour 1000 habitants (échelle communale)

## 1 nouveau critère est ajouté concernant les transports :

- Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques

## 6 nouveaux critères sont ajoutés concernant la santé :

- Présence de laboratoires d'analyses médicales et biologiques
- Présence de psychologues
- Présence de structures spécialisées pour les pathologies psychiatriques
- Présence de centre pour le traitement des addictions
- Présence de centre pour la lutte contre le cancer
- Présence de dentistes

Tous les critères proviennent de sources officielles (aucun élément déclaratif). Les données ont été mises à jour avec les dernières disponibles. Chaque critère (sauf 3 exceptions) permet à une commune d'obtenir 0, 25, 50, 75 ou 100 points.

Le nombre de points attribué dépend de bornes d'attribution qui reposent sur :

- Un temps de trajet par la route tenant compte de conditions moyennes de trafic, *voir page 25*
- Un écart à la valeur minimale parmi les communes avec un nombre d'habitants équivalent (de même strate de population), *voir page 27*
- Ou une distance à vol d'oiseau (uniquement pour le critère des sites SEVESO), *voir page 26*

Une commune possède un nombre de points pour chaque critère. Les points obtenus pour les critères dans une même catégorie sont additionnés. Le résultat est appelé PC (Points pour la Catégorie). Chaque commune possède 11 PC. Ces PC sont ensuite pondérés selon l'ordre d'importance des catégories, qui est déterminé par les Français, consultés par plusieurs sondages OpinionWay depuis 2017. Le dernier sondage date de novembre 2024 (*voir page 6*). Les PC pondérés sont appelés PCP (Points pour la Catégorie Pondérés). Une commune possède 11 PCP. Puis, pour chaque commune, tous les PCP sont additionnés. Ce résultat est appelé TD (Total Définitif). Les communes sont comparées entre elles à partir du TD. Plus le TD est élevé, plus la commune obtient des points de façon uniforme entre les catégories, mieux elle est classée dans le palmarès. Chaque commune est classée parmi toutes les communes de France, de son département, et selon son nombre d'habitants (strate de population) au niveau national et départemental : 4 positions sont ainsi établies.

## 34 727 communes concernées par le palmarès

---

Le palmarès concerne 34 727 communes de France métropolitaine.

Selon la dernière géographie en vigueur au 01/01/2025 diffusée par l'Insee en mars 2025, la métropole comporte 34 746 communes. Ont été retirées de cette liste les communes sans habitant et celles pour lesquelles les données ne sont pas uniformément diffusées.

Le nombre total de communes considéré est donc 34 727.

## 9 strates de population pour une comparaison équitable

---

Le palmarès des villes et villages où il fait bon vivre compare toutes les communes de métropole entre elles, pour dresser une cartographie générale. Mais ce n'est pas la seule unité de comparaison. Les communes sont également comparées à l'échelle du département, toutes unités de population confondues.

Au-delà de cela, l'association accorde de l'importance à comparer les territoires avec une granularité encore plus fine. Ainsi, chaque commune est également comparée avec les autres communes au nombre d'habitants similaire. On parle de strate de population, pour définir une catégorie liée au nombre d'habitants. 9 strates de population sont considérées, à partir de l'Insee :

- 0 – 500 habitants
- 500 – 2000 habitants
- 2000 – 3500 habitants
- 3500 – 5000 habitants
- 5000 – 10 000 habitants
- 10 000 – 20 000 habitants
- 20 000 – 50 000 habitants
- 50 000 – 100 000 habitants
- 100 000 habitants et plus

*Exemple : une commune ayant 3481 habitants fait partie de la strate 2000 – 3500 habitants.*

Chaque commune est comparée avec les communes de strate de population dans toute la France, puis dans son département. Une commune a donc 4 positions dans le palmarès :

- **Position nationale** : parmi toutes les communes de France métropolitaine
- **Position départementale** : parmi toutes les communes de son département
- **Position nationale dans la strate** : parmi toutes les communes de même strate de population en métropole
- **Position départementale dans la strate** : parmi toutes les communes de même strate de population dans son département

## 11 catégories pour définir une commune où il fait bon vivre

Les 197 critères du palmarès sont répartis en onze catégories : qualité de vie, sécurité, santé, transports, commerces et services, éducation, protection de l'environnement, finances et impôts locaux, solidarité, sports et loisirs, attractivité immobilière.

Ces catégories n'ont pas été définies au hasard. Depuis 2017, l'association Villes et villages où il fait bon vivre interroge les Français, par le biais de sondages OpinionWay, sur les thématiques qui définissent, pour eux, une ville ou un village où il fait bon vivre. Ces thématiques constituent les catégories du palmarès et sont hiérarchisées, selon l'ordre de priorité déterminé par les Français durant chaque sondage.

Le dernier sondage date d'octobre 2025. Il a été réalisé sur un échantillon de 1014 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence. OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les règles et procédures de la norme ISO 20252.

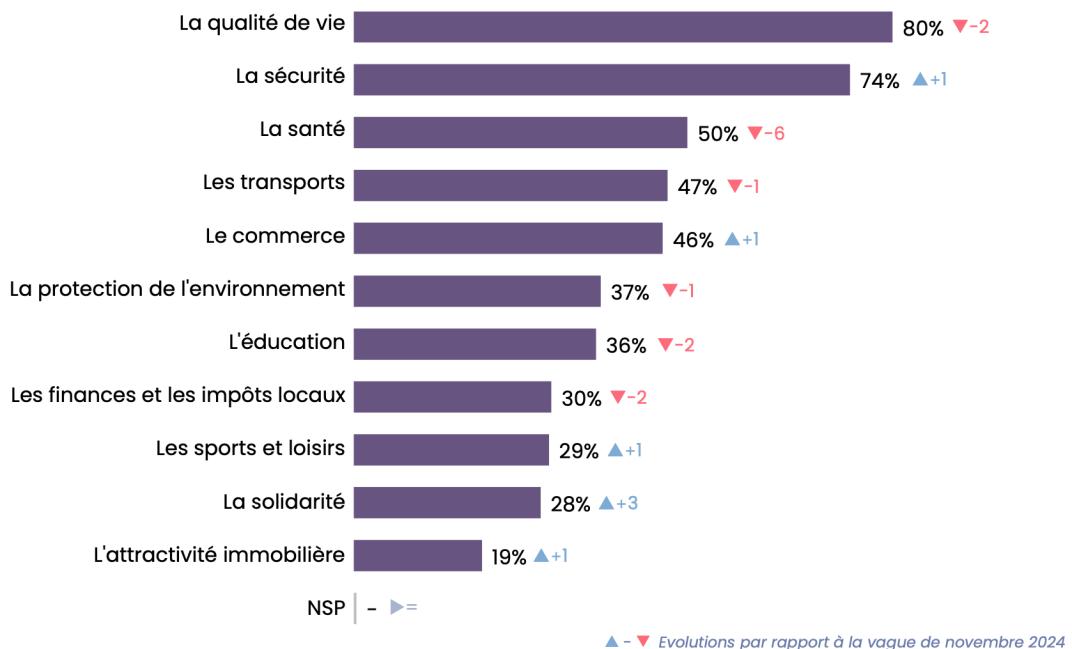


Figure 1. Résultats du dernier sondage OpinionWay (novembre 2024)

La qualité de vie reste la première thématique essentielle dans l'esprit des Français pour définir une ville ou un village où il fait bon vivre, à hauteur de 80% (-2). La sécurité, deuxième catégorie la plus importante, compte pour 74% (+1). La santé se hisse à la troisième position avec 50% (-6). Les transports perdent 1 point, à 47%, suivis de près par les commerces et services à 46% (+1).

La protection de l'environnement connaît une baisse de 1% et se hisse à la 6<sup>ème</sup> place dans l'ordre de priorité, devant l'éducation à 36% (-2), les finances et impôts locaux à 30% (-2, ou les sports et loisirs à 29% (+1). La solidarité suit à 28% (+1) puis l'attractivité immobilière à 19% (+1).

## 197 critères, l'analyse la plus précise à ce jour en France

---

Les 34 727 communes de France métropolitaine considérées par le palmarès sont analysées sur 197 critères, répartis dans les 11 catégories préalablement citées.

Chaque critère appartient à une et une seule sous-catégorie, qui elle-même appartient à une et une seule catégorie. Une sous-catégorie constitue un regroupement thématique de critères, au sein d'une catégorie.

Toutes les données des critères proviennent de sources officielles : Insee, ministère de l'Intérieur, ministère de la Transition écologique, Arcep, Copernicus.

Chaque critère possède une MAP (Méthode d'Attribution des Points). C'est à partir de la MAP que les points sont attribués. Sauf 3 exceptions (voir page 24), chaque critère permet à une commune d'obtenir 0, 25, 50, 75 ou 100 points. La MAP détermine le sens d'attribution des points : sens croissant ou sens décroissant.

**Sens croissant (définition) :** plus la valeur de la MAP du critère est élevée (temps de trajet ou écart à la valeur minimale), plus le nombre de points est important. *Par exemple, plus le taux de natalité d'une commune A se rapproche du maximum enregistré par les communes de même strate de population (et donc plus l'écart au taux minimal est élevé), plus le nombre de points est élevé (dans la limite de 100 points).*

**Sens décroissant (définition) :** plus la valeur de la MAP du critère est élevée (temps de trajet ou écart à la valeur minimale), plus le nombre de points est faible. *Par exemple, plus le temps de trajet vers la police la plus proche est élevé, plus le nombre de points est faible (dans la limite de 0 point).*

La MAP détermine les bornes qui permettent d'obtenir 0, 25, 50, 75 ou 100 points. Ces bornes reposent sur un temps de trajet en voiture par la route (voir page 27), un écart à la valeur minimale parmi les communes avec un nombre d'habitants équivalent (voir page 29), ou une distance à vol d'oiseau (uniquement pour le critère du site SEVESO le plus proche, voir page 28).

Les tableaux ci-après résument, par catégorie, les différents critères, avec leur MAP, et le sens d'attribution des points. Ils indiquent également le nombre de points maximal pour chaque critère (les exceptions – nombre de points maximal différent de 100 – sont expliquées page 24).

Les MAP « TRAJET-102030 », « TRAJET-204060 », « TRAJET-6090120 », « VOL-OISEAU » et « ECART » sont expliquées respectivement pages 27, 28 et 29.

Qualité de vie				
Sous-catégorie	Critère	MAP (méthode d'attribution des points)	Sens d'attribution	Nombre de points maximum
Activité économique	Création d'entreprises	ECART	<b>Sens croissant</b>	100
Sols/zones artificialisés	Stations balnéaires	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100

Chômage	Taux de chômage	ECART	<b>Sens décroissant</b>	100
Démographie	Espérance de vie	ECART	<b>Sens croissant</b>	100
Diplôme le plus élevé	Taux de diplômés	ECART	<b>Sens croissant</b>	100
Hébergements touristiques	Campings	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Village vacances	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Résidences de tourisme	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Hôtels	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Hôtels classés 5 étoiles	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Hôtels classés 4 étoiles	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
PDLC* : Cultures permanentes	Vignobles	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Vergers et petits fruits	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Oliveraies	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
PDLC* : Eaux continentales	Cours et voies d'eau	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Plans d'eau	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
PDLC* : Eaux maritimes	Lagunes littorales	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Estuaires	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Mers et océans	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
PDLC* : Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	Plages, dunes et sable	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Roches nues	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Végétation clairsemée	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Zones incendiées	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$

	Glaciers et neiges éternelles	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
PDLC* : Espaces verts artificialisés, non agricoles	Espaces verts urbains	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Equipements sportifs et de loisirs	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
PDLC* : Forêts	Forêts de feuillus	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Forêts de conifères	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Forêts mélangées	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Pelouses et pâturages naturels	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
PDLC* : Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	Landes et broussailles	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Végétation sclérophylle	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Forêt et végétation arbustive en mutation	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
PDLC* : Mines, décharges et chantiers	Extraction de matériaux	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Décharges	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Chantiers	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{44}$
PDLC* : Prairies	Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
PDLC* : Terres arables	Terres arables hors périmètres d'irrigation	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Périmètres irrigués en permanence	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Rizières	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$

PDLC* : Zones agricoles hétérogènes	Cultures annuelles associées à des cultures permanentes	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Systèmes culturaux et parcellaires complexes	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Territoires agroforestiers	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
PDLC* : Zones humides côtières	Marais maritimes	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Marais salants	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Zones intertidales	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
PDLC* : Zones humides intérieures	Marais intérieurs	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Tourbières	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
PDLC* : Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	Zones industrielles ou commerciales et installations publiques	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Zones portuaires	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Aéroports	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{44}$
	Tissu urbain continu	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$

PDLC* : Zones urbanisées	Tissu urbain discontinu	ECART	<b>Sens croissant</b>	$\frac{100}{44}$
Propriétaire / Locataire	Ratio de propriétaires / locataires	ECART	<b>Sens croissant</b>	100
Taux de natalité	Taux de natalité	ECART	<b>Sens croissant</b>	100
Villes d'eaux et santé	Stations thermales	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
Villes littorales	Ports et plages (baignades aménagées)	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
Couverture numérique	Couverture haut et très haut débit	ECART	<b>Sens croissant</b>	100

\*PDLC : *Paysages de la commune*

Sécurité				
Sous-catégorie	Critère	MAP (méthode d'attribution des points)	Sens d'attribution	Nombre de points maximum
Sécurité à l'échelle départementale : indicateur principaux	Coups et blessures volontaires	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{14}$
	Coups et blessures volontaires intrafamiliaux	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{14}$
	Homicides	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{14}$
	Violences sexuelles	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{14}$
	Vols avec armes	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{14}$
	Vols violents sans arme	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{14}$
	Vols sans violence contre des personnes	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{14}$
	Cambriolages de logements	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{14}$

	Vols de véhicules	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{14}$
	Vols dans les véhicules	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{14}$
	Vols d'accessoires sur véhicules	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{14}$
	Destructions et dégradations volontaires	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{14}$
	Trafic de stupéfiants	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{14}$
	Usage de stupéfiants	ECART	<b>Sens décroissant</b>	$\frac{100}{14}$
Infrastructures chargées de la sécurité	Gendarmerie	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Police	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Police municipale	Binaire (présence = 100, absence = 0)		100
Sécurité à l'échelle communale : coups et blessures volontaires	Coups et blessures volontaires	ECART	<b>Sens décroissant</b>	100
	Coups et blessures volontaires intrafamiliaux	ECART	<b>Sens décroissant</b>	100
	Autres coups et blessures volontaires	ECART	<b>Sens décroissant</b>	100
Sécurité à l'échelle communale : atteinte à la propriété	Cambriolages	ECART	<b>Sens décroissant</b>	100
Sécurité à l'échelle communale : violences sexuelles	Violences sexuelles	ECART	<b>Sens décroissant</b>	100

Sécurité à l'échelle communale : destructions	Destructions et dégradations volontaires	ECART	<b>Sens décroissant</b>	100
Sécurité à l'échelle communale : vols	Vols avec armes	ECART	<b>Sens décroissant</b>	100

<b>Santé</b>				
Sous-catégorie	Critère	MAP (méthode d'attribution des points)	Sens d'attribution	Nombre de points maximum
Etablissement de santé	Établissement de santé	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
Maison et centre de santé	Maison et centre de santé	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
Hébergement pour personnes âgées	Maison de retraite	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
Maternité	Maternité	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
Médecins	Médecin généraliste	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
Pharmacie	Pharmacie	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
Urgences	Urgences	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100

Analyses médicales	Laboratoires d'analyses médicales et biologiques	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Santé mentale	Psychologues	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Structures psychiatriques	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Addictions	Centres spécialisés dans le traitement des addictions	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Cancer	Centres de lutte contre le cancer	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Soins dentaires	Dentistes	TRAJET-102030	Sens décroissant	100

Transports				
Sous-catégorie	Critère	MAP (méthode d'attribution des points)	Sens d'attribution	Nombre de points maximum
Transports par conduite	Taxi - VTC	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Transports aériens	Aéroport	TRAJET-6090120	Sens décroissant	100
Autres transports terrestres	Gares	TRAJET-204060	Sens décroissant	100
Mobilité douce	Bornes de recharge pour véhicules électriques	POURCENTAGE	Sens croissant	100

Commerces et services				
Sous-catégorie	Critère	MAP (méthode d'attribution des points)	Sens d'attribution	Nombre de points maximum
Boulangerie	Boulangerie	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Prêt-à-porter	Magasin de chaussures	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Magasin de vêtements	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Grandes surfaces d'alimentation générale	Supermarché	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Très grande surface d'alimentation générale	Hypermarché	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Petites surfaces d'alimentation générale	Supérette	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Commerces alimentaires de proximité	Epicerie	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Boucherie charcuterie	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Marchands de poissons et magasins de produits surgelés	Produits surgelés	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Poissonnerie	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Services non alimentaires de proximité	Coiffure	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Fleuriste	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Presse	Librairie papeterie journaux	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Artisans	Electricien	TRAJET-204060	Sens décroissant	100

	Entreprise générale du bâtiment	TRAJET-204060	Sens décroissant	100
	Maçon	TRAJET-204060	Sens décroissant	100
	Menuisier, charpentier, serrurier	TRAJET-204060	Sens décroissant	100
	Plâtrier/peintre	TRAJET-204060	Sens décroissant	100
	Plombier, couvreur, chauffagiste	TRAJET-204060	Sens décroissant	100
Activités de services	Agence immobilière	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Agence de travail temporaire	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Contrôle technique automobile	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Vétérinaire	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Ecole de conduite	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Horlogerie / Bijouterie	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Blanchisserie-Teinturerie	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Courrier	Bureau de poste et agence postale	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Relais postal	TRAJET-102030	Sens décroissant	50
Grands magasins et autres magasins non alimentaires non spécialisés	Grande surface de bricolage	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Droguerie/Quincaillerie/Bricolage	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Magasins non alimentaires spécialisés	Station essence	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Banque, Caisse d'épargne	TRAJET-102030	Sens décroissant	100

Magasins pour le foyer	Magasin d'équipement du foyer	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Magasin de meubles	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Magasin d'électroménager et de matériel audio-vidéo	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Autres magasins non alimentaires spécialisés	Magasin d'article de sports et de loisirs	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Magasin d'optique	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Parfumerie	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Soins de beauté	TRAJET-102030	Sens décroissant	100

Protection de l'environnement				
Sous-catégorie	Critère	MAP (méthode d'attribution des points)	Sens d'attribution	Nombre de points maximum
Pollution industrielle	Pollution des sites Seveso	VOL-OISEAU	Sens croissant	100
	Proximité avec un site ou des sols pollués	Binaire (présence = 100, absence = 0)		100
Qualité de l'air	Indice ATMO moyen sur l'année	ECART	Sens décroissant	100
	Variation de l'indice ATMO sur l'année	ECART	Sens décroissant	100
Pollution générale	Émissions totales de gaz à effet de serre par habitant	ECART	Sens décroissant	100

	Risque sismique	ECART	<b>Sens décroissant</b>	100
Événements climatiques (nouveau)	Risque inondation	ECART	<b>Sens décroissant</b>	100
	Récurrence des catastrophes naturelles	ECART	<b>Sens décroissant</b>	100

<b>Éducation</b>				
Sous-catégorie	Critère	MAP (méthode d'attribution des points)	Sens d'attribution	Nombre de points maximum
Formations spécialisées de l'enseignement supérieur	Formation santé	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Formation commerce	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Section Technicien Supérieur, Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Ecole d'ingénieurs	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100

Autres formations de l'enseignement supérieur	Autre formation post bac non universitaire	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Autre enseignement supérieur	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Enseignement supérieur universitaire	Institut universitaire	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Unité de Formation et de Recherche	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Enseignement général supérieur privé	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Premier degré Education Nationale	Ecole maternelle	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Ecole élémentaire	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Second degré Education Nationale	Collège	TRAJET-102030	Sens décroissant	100

Second degré Education Nationale (lycées)	Lycée d'enseignement général et/ou technologique	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Lycée d'enseignement professionnel	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
	Lycée technique et/ou professionnel agricole	TRAJET-102030	Sens décroissant	100

Solidarité				
Sous-catégorie	Critère	MAP (méthode d'attribution des points)	Sens d'attribution	Nombre de points maximum
Insertion professionnelle	Réseaux pour l'emploi	TRAJET-204060	Sens décroissant	100
Logements sociaux	Hébergement social	TRAJET-204060	Sens décroissant	100
Aide sociale à l'enfance	Action pour l'enfance	TRAJET-204060	Sens décroissant	100

Sports et loisirs				
Sous-catégorie	Critère	MAP (méthode d'attribution des points)	Sens d'attribution	Nombre de points maximum
Cinémas	Cinéma	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Sports d'équipes sur terrain	Terrains de grands jeux	TRAJET-102030	Sens décroissant	100

Tennis	Tennis	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
Équitation	Centre équestre	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
Sports de combat	Salles de combat	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
Sports collectifs sur terrain spécialisé	Salles spécialisées	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Plateaux et terrains de jeux extérieurs	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
Disciplines sportives extérieures ou en bassin	Terrain de golf	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Bassin de natation	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Athlétisme	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
Autres disciplines sportives en salle	Salles de remise en forme	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Salles multisports (gymnase)	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
Autres disciplines sportives	Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Sports de glace	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100
	Sports nautiques	TRAJET-102030	<b>Sens décroissant</b>	100

	Bowling	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Port de plaisance	Port de plaisance	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Ski et domaine skiable	Ski et domaine skiable	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Musées	Présence de Musées	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Musique	Conservatoire	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Restaurants	Restaurant	TRAJET-102030	Sens décroissant	100
Théâtres	Théâtre	TRAJET-102030	Sens décroissant	100

Attractivité immobilière				
Sous-catégorie	Critère	MAP (méthode d'attribution des points)	Sens d'attribution	Nombre de points maximum
Maisons	Evolution du prix moyen au m <sup>2</sup> pour les maisons sur 3 ans	ECART	Sens croissant	100
Appartements	Evolution du prix moyen au m <sup>2</sup> pour les appartements sur 3 ans	ECART	Sens croissant	100

Logements vacants	Taux de logements vacants depuis plus de deux ans	ECART	<b>Sens décroissant</b>	100
-------------------	---	-------	-------------------------	-----

Finances et impôts locaux (nouveau)				
Sous-catégorie	Critère	MAP (méthode d'attribution des points)	Sens d'attribution	Nombre de points maximum
Impôts : taxe foncière	Taux de fiscalité taxe foncière non bati	ECART	<b>Sens décroissant</b>	100
	Taux de fiscalité taxe foncière bati	ECART	<b>Sens décroissant</b>	100
Imposition générale	Part des ménages imposés	ECART	<b>Sens croissant</b>	100
Dépenses d'équipements	Montant des dépenses d'équipement par habitant	ECART	<b>Sens croissant</b>	100
	Évolution du montant des dépenses d'équipement par habitant	ECART	<b>Sens croissant</b>	100

Épargne	Montant d'épargne brute par habitant	ECART	<b>Sens croissant</b>	100
	Évolution du montant d'épargne brute par habitant	ECART	<b>Sens croissant</b>	100

Parmi les 197 critères pris en compte pour le palmarès, la très grande majorité permet à une commune d'obtenir 0, 25, 50, 75, 100 points. 3 ensembles de critères font exception.

- **14 critères dans la catégorie Sécurité, relatifs aux infractions, délits et crimes :**
  - Ces données sont diffusées par le ministère de l'Intérieur à l'échelle départementale, et non communale. Toutes les communes d'un même département obtiennent les mêmes résultats. Bien que les données départementales permettent d'observer des tendances, il n'est pas envisageable de leur donner autant de poids que les critères à la granularité communale, car non représentatives des disparités territoriales. C'est la raison pour laquelle les 14 critères basés sur des données départementales représentent individuellement  $\frac{100}{14}$  points au maximum. Dans le meilleur des cas, si tous les points sont obtenus pour chacun des 14 critères départementaux, la commune possèdera donc 100 points. Les 6 autres critères communaux dans la catégorie sécurité comptent pour 100 points chacun.
- **44 critères dans la catégorie Qualité de vie, les « paysages de la commune » :**
  - La France, dans le cadre d'un programme européen, produit une base de données cartographiant l'occupation des sols de chaque commune de France. Cette cartographie globale du paysage est décomposée en 44 indicateurs. Chaque indicateur représente au maximum  $\frac{100}{44}$  points. Une commune qui posséderait tous les points dans ces 44 indicateurs aurait donc 100 points.
- **1 critère dans la catégorie Commerces et services, « relais postal » :**
  - L'Insee décrit le relais postal comme « géré principalement par une personne privée dans le cadre de conventions de partenariat signées entre La Poste et des partenaires privés. Il offre une grande partie des produits et services de proximité délivrés à la population concernant le courrier et les colis ». Par sa nature de délégation, l'offre de services y est semblable mais plus limitée. L'attribution des points est donc modifiée en conséquence selon les valeurs suivantes : 0, 12.5, 25, 37.5 ou 50 points.

## MAP : Temps de trajet en voiture par la route

---

Certains critères du palmarès impliquent un déplacement, soit de l'individu (gare, hôpital, électricien...).

Depuis l'édition 2022, les points de ces critères sont attribués selon un temps de trajet par la route qui tient compte des conditions moyennes de trafic.

Cela s'inscrit dans la démarche d'amélioration continue du palmarès, et permet de prendre en compte le contexte géographique et routier local.

Ainsi, pour les critères ayant la MAP « **TRAJET-102030** », qui sont des critères où l'individu a à se déplacer, les points sont attribués selon les bornes suivantes :

- La commune possède le critère : 100 points
- Entre 0 (non inclus) et 10 minutes de trajet en voiture (inclus) : 75 points
- Entre 10 (non inclus) et 20 minutes de trajet en voiture (inclus) : 50 points
- Entre 20 (non inclus) et 30 minutes de trajet en voiture (inclus) : 25 points
- Au-delà de 30 minutes de trajet en voiture : 0 point

Pour les critères ayant la MAP « **TRAJET-204060** », qui sont des critères où l'on vient à l'individu (exemple : plombier, électricien...) ou ceux moins présents sur le territoire national (exemple : gares), les points sont attribués selon les bornes suivantes :

- La commune possède le critère : 100 points
- Entre 0 (non inclus) et 20 minutes de trajet en voiture (inclus) : 75 points
- Entre 20 (non inclus) et 40 minutes de trajet en voiture (inclus) : 50 points
- Entre 40 (non inclus) et 60 minutes de trajet en voiture (inclus) : 25 points
- Au-delà de 60 minutes de trajet en voiture : 0 point

Pour le critère de l'aéroport, ayant la MAP « **TRAJET-6090120** », à la très faible présence sur tout le territoire, les points sont attribués selon les bornes suivantes :

- L'aéroport est situé à moins de 30 minutes de trajet en voiture : 100 points
- Entre 30 (non inclus) et 60 minutes de trajet en voiture (inclus) : 75 points
- Entre 60 (non inclus) et 90 minutes de trajet en voiture (inclus) : 50 points
- Entre 90 (non inclus) et 120 minutes de trajet en voiture (inclus) : 25 points
- Au-delà de 120 minutes de trajet en voiture : 0 point

Un seul critère reste toujours basé sur les distances à vol d'oiseau : le site SEVESO le plus proche. Un site SEVESO est un établissement industriel ayant une activité liée à la manipulation, fabrication, emploi ou stockage de substances dangereuses. Il peut arriver qu'un site SEVESO entraîne une pollution de l'air significative, ou qu'un incident engendre un risque élevé pour les personnes situées aux alentours, dans un rayon à vol d'oiseau. Les points pour ce critère sont donc attribués selon les bornes suivantes (**MAP : VOL-OISEAU**) :

- Si la commune possède le critère : 0 point
- Entre 0 (non inclus) et 5 kilomètres (inclus) : 25 points
- Entre 5 (non inclus) et 10 kilomètres (inclus) : 50 points
- Entre 10 (non inclus) et 15 kilomètres (inclus) : 75 points
- Au-delà de 15 kilomètres : 100 points

## MAP : Écart parmi les communes de même strate

Certains critères du palmarès sont notés selon la MAP « **ECART** ». Ce sont majoritairement des critères se référant à un pourcentage (une proportion), comme le taux de natalité, le taux de chômage, l'évolution du prix moyen au m<sup>2</sup> pour les maisons...

Pour chacun de ces critères, les opérations suivantes sont effectuées :

- 1) Sont identifiées la valeur la plus grande et la valeur la plus petite parmi les communes de même strate de population (exemple : pour le critère « Taux de chômage », et pour la strate de population 0 – 500 habitants, sont identifiés le taux de chômage le plus élevé et le taux de chômage le plus faible)
- 2) Ensuite est calculée l'étendue (notée  $E$ ), qui est la différence entre la valeur la plus grande et la valeur la plus petite. C'est une mesure de la dispersion des valeurs pour les communes de même strate de population (mesure de la variabilité des valeurs)
- 3) Pour chaque commune, les points sont attribués en calculant l'écart à la valeur minimale de la strate de population de la commune. Plus la valeur se rapproche de la valeur maximale (et donc plus l'écart à la valeur minimale est grand), plus le nombre de points attribué est élevé (sens d'attribution croissant), ou inversement (sens d'attribution décroissant)

Les bornes d'attribution des points sont, à partir des étapes ci-dessus, les suivantes :

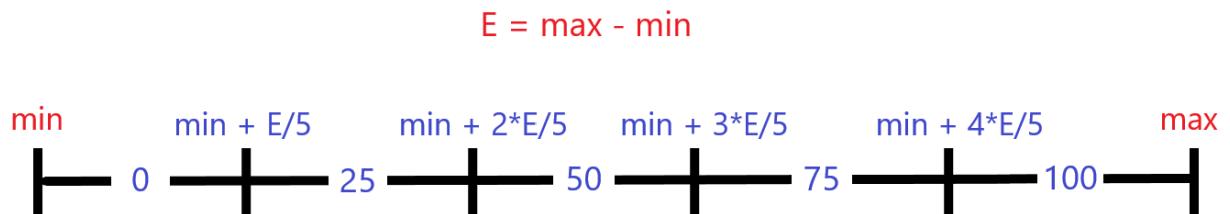


Figure 7. Bornes d'attribution des points pour la MAP « ECART »

Le schéma illustre la notation d'un critère en sens croissant (plus l'écart au minimum est élevé, plus le nombre de points est élevé). Pour un critère noté en sens décroissant, les bornes restent les mêmes, mais les points sont inversés.

## Attribution des points et pondération

---

Pour chaque critère, les points sont attribués à chaque commune, en venant comparer la valeur du critère (exemple : le temps de trajet nécessaire pour atteindre l'hôpital le plus proche), aux bornes d'attribution des différentes MAP (voir pages précédentes).

Les points obtenus dans tous les critères d'une même catégorie sont additionnés, et permettent d'obtenir un PC (Points pour la Catégorie). Une commune possède 11 PC.

Les PC sont ensuite pondérés selon l'ordre de priorité déterminé par les Français (voir pages précédentes). Ce sont les PCP (Points pour la Catégorie Pondérés). Une commune en possède 11.

Pour chaque commune, tous les PCP sont additionnés et permettent d'aboutir au TD (Total Définitif).

Les communes sont ensuite comparées sur la base de leur TD respectif. Plus le TD est important, plus le nombre de points est uniformément élevé dans toutes les catégories, plus la commune va être bien classée. L'opération de comparaison est répétée 4 fois, pour calculer les 4 positions de chaque commune : sur le plan national, sur le plan départemental, sur le plan national dans la strate de population et sur le plan départemental dans la strate de population.

Des algorithmes encadrent chaque étape du calcul pour vérifier qu'aucune erreur n'apparaisse dans le processus. Ce sont notamment ces algorithmes qui permettent de repérer les communes pour lesquelles les données ne sont pas complètes pour chaque critère et qu'il faut donc enlever de la liste des communes considérées pour conserver une comparaison équitable.

## Le label villes et villages où il fait bon vivre

---

Pour distinguer les communes obtenant les meilleurs résultats, l'association constitue un cercle fermé de 3 140 communes sur les 34 727 de métropole, qui sont éligibles pour exploiter le label Villes et villages où il fait bon vivre.

Le label est la continuité logique du palmarès. Il atteste des réelles qualités de chaque commune distinguée, de la qualité de vie aux transports en passant par les commerces et services ou la sécurité. Il est le symbole du rayonnement positif du bon vivre au sein du territoire. Il permet de capitaliser sur une image valorisante auprès des habitants et séduisante pour les nouveaux arrivants.

La constitution de ce cercle restreint passe par l'élaboration de règles de distinction strictes. Le processus de distinction s'effectue en deux étapes : une phase de présélection, puis une phase de validation.

Tout d'abord, sont présélectionnés :

- Les 500 premières villes de France
- Les 500 premiers villages de France
- Les 30 premières communes de chaque département
- Les 3 premières communes de chaque département pour chaque strate de population.  
Exemple : les 3 meilleures villes entre 20 000 et 50 000 habitants du département 44

Sont ensuite conservées parmi les communes présélectionnées :

- Les communes qui possèdent une position nationale parmi les 20% des territoires les mieux classés dans tout le pays

Le label permet de capitaliser sur le palmarès en exploitant le seul label global qui donne aussi un sens aux autres. Le label est un coup de projecteur sur les communes distinguées, qui souligne la singularité de leur territoire en mettant en valeur leurs atouts. C'est vrai pour la fierté et le sentiment d'appartenance des habitants. C'est important pour la communication municipale et la promotion économique auprès des médias et des réseaux sociaux. Cela facilite l'accueil de nouveaux arrivants.

Pour l'association, le label constitue une source de revenus qui permet de couvrir les frais annuels de développement. Traiter autant de données pour constituer un tel palmarès et le rendre accessible gratuitement à tous nécessite de gros investissements. Les recettes issues du label permettent également de prendre en charge les frais de communication de l'association, et de favoriser la recherche et développement pour proposer chaque année un palmarès encore plus précis que les années précédentes.

## Historique des modifications du palmarès

---

### 2025

3 nouveaux critères ont été ajoutés dans la catégorie « Protection de l'environnement » :

- Risque sismique
- Risque inondation
- Récurrence des catastrophes naturelles

Soit 11 catégories et 190 critères pour classer 34 795 communes.

### 2024

1 nouvelle catégorie a été ajoutée : finances et impôts locaux

8 nouveaux critères ont été ajoutés :

- 7 concernant les finances et impôts locaux (notamment sur la taxe foncière, les montants d'équipement par habitant sur le territoire et le niveau d'épargne de la commune)
- 1 concernant la protection de l'environnement, qualifiant les émissions totales de gaz à effet de serre par habitant

Soit 11 catégories et 187 critères pour classer 34 808 communes.

A noter : Le nombre de critères est inférieur aux éditions précédentes, car le ministère de l'Intérieur a cessé la diffusion d'une base de données qui fournissait une trentaine de critères relatifs à la sécurité à l'échelle départementale, pour en diffuser une nouvelle regroupant ces critères en 14 indicateurs.

### 2023

11 nouveaux critères ont été ajoutés :

- 8 concernant la sécurité à l'échelle communale (coups et blessures volontaires, coups et blessures volontaires intrafamiliaux, autres coups et blessures volontaires, cambriolages, vols avec armes, violences sexuelles, vols dans les véhicules, vols d'accessoires sur véhicules)
- 3 concernant la protection de l'environnement, dont 2 concernant la qualité de l'air (indice ATMO moyen sur l'année, variation de l'indice ATMO sur l'année, présence de sites industriels pollués)

Soit 10 catégories et 198 critères pour classer 34 820 communes.

### 2022

1 nouvelle catégorie a été ajoutée : Attractivité immobilière

4 nouveaux critères sont ajoutés :

- La police municipale (catégorie Sécurité),
- L'évolution du prix moyen au m<sup>2</sup> pour les maisons sur 3 ans (catégorie Attractivité immobilière),
- L'évolution du prix moyen au m<sup>2</sup> pour les appartements sur 3 ans (catégorie Attractivité immobilière),
- Le taux de logements vacants depuis plus de deux ans (catégorie Attractivité immobilière).

Soit 9 catégories et 187 critères pour classer 34 827 communes.

## **2021**

1 nouveau critère est ajouté :

- Couverture numérique haut et très haut débit (catégorie qualité de vie)

Soit 8 catégories et 183 critères pour classer 34 837 communes.

## **2020**

8 catégories et 182 critères pour classer 34 841 communes.